

# LE PASSEPORT JEUNES

*Il s'adresse aux enfants et aux jeunes*

*Pour partir en vacances  
et participer aux activités  
des accueils de loisirs*



## **Le Passeport Jeunes**

Une aide qui permet aux enfants et aux jeunes de bénéficier de conditions tarifaires avantageuses pour participer aux activités des accueils de loisirs, à des séjours “colos” en France ou des séjours dans une famille d'accueil du département.

### **Pour qui ?**

Des enfants et des jeunes, âgés de 2 à 19 ans.

Le Passeport Jeunes est soumis à conditions de ressources.

La participation Caf varie en fonction du type de séjour.

### **Comment ça marche ?**

Le Passeport Jeunes est automatiquement envoyé par la Caf à toutes les familles pouvant en bénéficier.

Il est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre sur simple présentation.

Le montant de l'aide est directement déduit du coût du séjour.

**Pour plus de renseignements,  
vous pouvez nous contacter**

**au 0810 25 87 10**

*(coût d'un appel local depuis un poste fixe)*

**ou consulter notre site**

**[www.caf.fr](http://www.caf.fr)**